



Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) : Pour un métier statutaire !

Par deux arrêtés et un décret (décret n° 2014-724) datés du 27 juin 2014, le ministère de l'Education nationale a donc mis en place un métier d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Si cette mise en place d'un nouveau métier est à mettre au crédit des mobilisations et des nombreuses condamnations aux Prud'hommes subies par le ministère, force est de constater que beaucoup de chemin reste à faire : les élèves et les personnels peuvent se sentir floués.



En premier lieu, le ministère a fait le choix de mettre en place un métier sans, soit créer un statut, soit intégrer ces personnels dans un corps existant. Autrement dit, les personnels AESH vont rester précaires. En effet, il n'est aucunement question de titularisation mais de contrats à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI). **Un CDI n'est pas une titularisation, il n'en a pas les droits et la protection.**

En second lieu, le ministère a fait le choix de mettre en place une rémunération très faible, corolaire au diplôme de niveau V qu'il va mettre en place. Ce choix conforte les personnels dans une position de précarité avec des temps partiels imposés, une rémunération de l'ordre de 700 euros par mois... La CGT avait pourtant proposé que ce métier se fasse avec un diplôme de niveau IV, ceci dans un cadre plus large de métiers d'accompagnants aux personnes.

La situation des personnels en contrats aidés (CUI) n'est pas réellement prise en compte. Non seulement, les Rectorats vont continuer à embaucher des personnels sur ces contrats ultra-précaires mais en plus ces années ne sont pas prises en compte pour l'obtention d'un CDI ! Nous constatons que déjà les Rectorats freinent à appliquer ces textes. Tout est bon pour empêcher par exemple les collègues d'arriver aux 6 ans leur permettant d'accéder au CDI.

La CGT Educ'ation attire l'attention sur le fait que les conditions de travail et de rémunération, même lorsqu'elles sont en apparence égalitaires, sont sources de **discrimination**. C'est ce que la CGT Educ'ation 56 souligne dans un courrier daté du 20 juin 2014 dont voici un extrait : [...] *Ce nouveau décret, dans son écriture actuelle, n'est pas à la hauteur de l'enjeu social. Il n'offre, une fois de plus, qu'un avenir très limité et précaires aux femmes et aux hommes qui exerceront le métier l'AESH. [...] Nous avons le sentiment d'être dans le schéma tristement classique du métier féminin : avec dévouement maximum pour rémunération minimum. Le travail d'AESH s'apparenterait-il à une sorte de bénévolat ou sera-t-il, un jour, considéré comme une véritable profession, respectée et reconnue alors que les besoins ne cessent d'augmenter chaque année [...]*



Les luttes que mènent les inter-mittent-e-s du spectacle, les intérimaires, les sans-papiers, les contractuel-le-s ou encore les AVS montrent le refus d'un ordre social fondé sur les inégalités économiques, sociales et politiques inhérentes au système capitaliste.


Pour gagner dans ce rapport de force, le renforcement de la place de la CGT Educ'action dans les instances représentatives de l'Education nationale est indispensable.



**Lors des élections professionnelles,
exprimez-vous et donnez votre voix à la CGT Educ'action**

La CGT Educ'action revendique

- La titularisation de tous les salariés, quel que soit le contrat, sans condition de concours ni de nationalité et avec une formation adaptée ;
- La création d'un nouveau métier sous statut de la fonction publique répondant aux missions d'AESH ;
- Un service à temps complet qui intègre les périodes de réunion de synthèse des équipes de suivi de scolarité, de concertation avec les enseignants, de préparation...
- Une véritable formation débouchant sur un diplôme de niveau bac minimum (niveau IV).

 Tract AESH octobre 2014

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

(Mme, M.) Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Tél. Mél.

Grade ou corps Discipline

Lieu d'exercice

Code postal Commune

CGT Educ'action - 263, rue de Paris - Case 549 - 93515 Montreuil Cedex - Métro : Porte de Montreuil - Tél. : 01.55.82.76.55
Télécopie : 01.49.88.07.43 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : <http://www.unsen.cgt.fr>